

MOTION - CEN des 29 et 30 septembre 2026

Le 68^{ème} Congrès national de Port-Leucate a adopté nos motions pour les trois années à venir. Elles sont le fruit d'un long processus de travail, de contributions, de débats et de synthèses associant les sections départementales, les groupements et les syndicats affiliés. Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par l'article 2 de nos statuts : « **La FGR-FP a pour but la défense des intérêts matériels et moraux des retraité.es, tant auprès des pouvoirs publics que sur le plan général.** »

La fonction des CEN est d'apprécier les évolutions des situations économique, sociale, politique et environnementale afin de définir les moyens les plus efficaces pour défendre les intérêts matériels et moraux des retraité.es. Cette appréciation collective s'appuie sur des éléments d'analyses rationnelles déclinés dans l'ensemble de nos champs d'intervention : fiscalité, fonction publique, protection sociale et action revendicative.

Nos CEN ont également pour responsabilité d'arrêter les démarches et les stratégies pour promouvoir nos propositions, les valoriser et les faire connaître. A cet effet, rencontrer nos adhérent.es est primordial notamment en prolongement des rencontres sur la Protection Sociale Complémentaire et autres initiatives.

Notre avenir immédiat va s'articuler autour des discussions sur les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale. Celles-ci s'inscrivent dans un contexte de décrochage économique caractérisé par le retour de l'inflation, une hausse du chômage, une croissance atone, une consommation en recul, des investissements à la baisse et un déficit public croissant. Les conséquences de la crise énergétique, des conflits internationaux et des événements climatiques extrêmes aggravent encore cette situation.

Pour autant, le gouvernement refuse de s'attaquer aux causes profondes de l'envolée de la dette publique, notamment aux cadeaux fiscaux et aux aides massives consenties aux grandes entreprises et aux plus fortuné.es. Il entend faire supporter l'essentiel de l'effort budgétaire aux salarié.es, aux retraité.es, aux services publics et aux populations les plus fragiles. Les retraité.es sont aujourd'hui particulièrement exposé.es à cette politique d'austérité sociale qui menace leurs pensions, leur accès aux soins et leur reconnaissance dans la société.

Dans les semaines à venir, nous devons nous mobiliser pour la défense de nos pensions, de notre Protection sociale, des services publics, pour le maintien d'un statut de la Fonction publique, pour la justice fiscale ainsi que pour notre place dans une société solidaire et dans un environnement vivable. Nous porterons ces exigences en y associant le plus grand nombre afin de faire entendre nos revendications.

Fonction publique

Du statut de ministère de plein exercice à celui de ministère délégué, la Fonction publique dans ses trois versants n'est plus considérée comme une administration autonome mais intégrée au ministère de l'Action et des Comptes publics. Cette évolution traduit une volonté persistante de réduire la dépense publique et la masse salariale, au détriment des agent.es et des missions de service public.

Alors que le point d'indice a perdu près de 30 % de sa valeur en vingt-cinq ans, son gel pour 2027 constituerait une marque supplémentaire de mépris à l'égard des personnels et de leur engagement au service de la population.

Ce blocage a pour effet pour des agent-es de catégorie C d'être rémunéré-es en dessous du SMIC. De 356 000 percevant l'indemnité différentielle compensatoire, leur nombre vient de passer à 862 000. Elles et ils subissent un écrasement des grilles indiciaires et restent bloqué-es de plus en plus longtemps à ce même niveau. L'ensemble des agent-es de la catégorie C partent en retraite avec une pension inférieure au SMIC.

La FGR-FP s'oppose à l'augmentation du financement des dépenses militaires et aux logiques d'austérité au détriment des services publics. Elle dénonce la destruction progressive de la Fonction publique de carrière et les attaques répétées contre le Statut général des fonctionnaires. Elle apporte son soutien à toutes les initiatives syndicales visant au retour à des services publics de proximité, à obtenir une revalorisation significative du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires.

Fiscalité

Le gouvernement affirme garantir une «...*dépense publique maîtrisée plutôt qu'un nouvel impôt* », refusant toute augmentation des prélèvements sur les plus hauts patrimoines et les grands groupes économiques. Il entend même alléger leurs « charges » : la réduction de 7,5 Mds à 5 Mds d'euros de la surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises est ainsi actée alors qu'elles ont versé, d'avril à juin 2026, 61 Mds d'euros de dividendes à leurs actionnaires.

A contrario, le pouvoir refuse l'instauration de la taxe Zucman qui pourrait rapporter, a minima, 15 Mds d'euros de recettes nouvelles. Et, au lieu d'engager une véritable politique de justice fiscale notamment par la recherche de nouvelles ressources, il choisit d'exiger 54 Mds d'euros d'économies budgétaires.

Or, la faible croissance (moins de 0,4 %), des recettes fiscales insuffisantes et la hausse du coût de la dette rendent peu crédible l'objectif affiché de réduction du déficit par la seule baisse des dépenses publiques.

Une telle purge budgétaire affecterait directement les services publics : stabiliser les dépenses de l'Etat à leur niveau de 2026 et pire les réduire de 1,5 Md d'euros remettraient gravement en cause leur fonctionnement y compris celui de la sécurité civile, en première ligne cet été. La protection sociale et les pensions seraient également touchées.

La FGR-FP refuse cette orientation et exige que l'effort de redressement budgétaire soit justement réparti, que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales soit réellement engagée, avec les moyens nécessaires.

Protection sociale

Les épisodes de canicule de cet été 2026 ont révélé avec brutalité les conséquences sanitaires du dérèglement climatique : 8 000 morts en plus. Les personnes de 75 ans et plus concentrent 70 % de ces décès en partie due à leur situation d'isolement subi. Les EHPAD et les services d'aide à domicile ont à nouveau montré les limites d'un système sous-doté en personnels et en moyens. Face à l'inertie du gouvernement, faire du climat un véritable enjeu de santé publique devient d'une urgente nécessité.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale se prépare sous le dogme de l'austérité. La question des recettes est systématiquement écartée au profit de nouvelles restrictions de dépenses : franchises et forfaits, transports sanitaires, soins dentaires, remboursements de médicaments. Ces mesures sont autant d'attaques contre notre système solidaire. Ce transfert de

dépenses de 1,5 Md d'euros vers les organismes complémentaires va entraîner une hausse des cotisations, un accroissement des restes à charge et une augmentation des renoncements aux soins. Les inégalités d'accès à la santé risquent ainsi de se renforcer en particulier pour les retraité·es.

Pour l'hôpital public, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), prévu à 2,1 %, serait très inférieur aux besoins exprimés par les établissements (3,9 %). Cette insuffisance budgétaire va aggraver les difficultés d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre laborieuse de la réforme de la PSC confirme ses effets négatifs redoutés pour les retraité·es : manque d'information, augmentation des cotisations, remise en cause des solidarités et renforcement de la financiarisation de la couverture complémentaire santé.

La revalorisation des pensions, inscrite dans le code de la Sécurité sociale, est aussi menacée. Pour les retraité·es, la note serait salée : 6 Mds d'euros. Désindexation totale ou partielle des pensions, remise en cause de l'abattement fiscal de 10 %, augmentation de la CSG, toutes les hypothèses sont envisagées et les attaques contre les retraité·es dits « privilégié·es » sont la démonstration que l'exécutif a la volonté de réduire considérablement toute la protection sociale.

La FGR-FP réaffirme son attachement à une Sécurité sociale fondée sur la cotisation sociale et refuse toute évolution conduisant à son étatisation ou à sa privatisation progressive. Plus que jamais, la revendication du « *remboursement par la Sécurité sociale à 100 % des soins prescrits* » constitue l'alternative nécessaire pour garantir un égal accès aux soins.

Quant à l'autonomie, au-delà des annonces gouvernementales, l'absence de loi de programmation et de financements pérennes empêche toujours de répondre aux besoins croissants d'une population qui vieillit, de personnels trop peu nombreux et épuisés, d'aidant·es à bout de souffle... Dans ce contexte, exiger la création d'un grand Service public national de l'autonomie demeure plus que jamais d'actualité.

Actions

La FGR-FP a soutenu l'appel des organisations syndicales de la Fonction publique à la journée d'action du 29 septembre pour les salaires, l'emploi public et les services publics accessibles à toute la population, et appelé l'ensemble de ses adhérent·es à y participer. La FGR-FP se félicite du succès de cette initiative.

La FGR-FP appelle également aux rassemblements du 14 octobre pour obtenir une juste revalorisation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO.

Enfin, elle appelle à la réussite de la mobilisation nationale du 19 novembre afin de faire entendre les revendications des retraité·es au moment où seront débattus les projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.

Face à des attaques sans précédent contre les retraites, la Protection sociale et les services publics, la FGR-FP affirme sa détermination à agir avec toutes les organisations partageant les mêmes objectifs pour défendre les droits des retraité·es, la justice sociale et la solidarité.+